Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le 01/04/2026
ID : 031-213101876-20260327-2026_018-DE

EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE de FONSORBES

Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret – Canton de Plaisance du Touch

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept mars, à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. LAFOUX Mathieu, Maire.

Présents :
Mmes AMARDEIL Élodie, BACCOU Valérie, BATAILLE Fiona, BAUDRY Dominique, BOYER Françoise, DAGOREAU Julia, DUPRAT Céline, ECHE Patricia, GORNET Audrey, JULLIEN Aurélie, LACOSTE Christine, PAUSÉ Johanne, PIGASSE Christel, QUARRATO Anne-Marie, RIMPER Mélissa et SETIAO Aurélie
MM. ALAZET Jean-Marc, ARNAUD Jean-Luc, BATAILLE Vincent, BONJEAN Gauthier, CAMPMAS Yves, DARAM Pascal, DAVID Franck, DUPUY Aurélien, FABRE Frédéric, LAFOUX Mathieu, LEGRAND Frédéric, POGODA Robert, QUEMARD DUFFORT Thomas, ROSIQUE Kévin, SERRANI Christian, SÉVERAC Philippe et THIRIOUX Michaël

Séance du
27 mars 2026
Acte n° **2026-018**

Absent(s) représenté(s) : /

Absent(s) : /

Nombre de Conseillers :	
en exercice :	33
présents :	33
procurations :	0
absents :	0
votants :	33

Secrétaire de séance : M. QUEMARD DUFFORT Thomas

Date de la convocation : 23 mars 2026

Thème : 5.3 - DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS

Objet : Élection des administrateurs Élus du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment son article L 123-6,
Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment ses articles R 123-8, R 123-10 et R 123-15,
Vu la délibération du 27 mars 2026 fixant à 8 le nombre d'Administrateurs du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, soit :

- 8 administrateurs Élus
- 8 administrateurs nommés par le Maire

Considérant que les Administrateurs Élus sont élus au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni votre préférentiel ; le scrutin est secret,

M. le Maire expose au Conseil Municipal que chaque Conseiller Municipal ou groupe de Conseillers Municipaux peut présenter une liste de candidats même incomplète. Dans cette hypothèse, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à celle-ci, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes.

Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste.

Si plusieurs listes ont le même reste pour l'attribution du ou des sièges restant à pourvoir, ceux-ci reviennent à la ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats.

M. le Maire rappelle qu'il est Président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste.

Entendu l'exposé du Rapporteur, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

VOTE		
	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

ARTICLE 1 : décide de procéder à l'élection des Administrateurs Élus au Conseil d'Administration du CCAS, par vote à bulletins secrets, au scrutin proportionnel de listes au plus fort reste.

.../...

Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le 01/04/2026
ID : 031-213101876-20260327-2026_018-DE

COMMUNE DE FONSORBES	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 27 mars 2026 - acte n° 2026-018- page 2/4
Thème :	5.3 - DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS
Objet :	Élection des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Les candidatures proposées sont les suivantes :

Liste "Fonsorbes Rassemblée, Fonsorbes en Mieux !"

- M. DARAM Pascal
- Mme BAUDRY Dominique
- M. DUPUY Aurélien
- Mme BACCOU Valérie
- Mme GORNET Audrey
- Mme ECHE Patricia
- Mme AMARDEIL Élodie
- Mme DUPRAT Céline
- Mme PIGASSE Christel
- M. ALAZET Jean-Marc
- Mme BATAILLE Fiona
- M. FABRE Frédéric

Liste "Fonsorbes Citoyenneté"

- Mme LACOSTE Christine
- M. BATAILLE Vincent
- M. LEGRAND Frédéric
- Mme DAGOREAU Julia
- M. SÉVERAC Philippe

Liste "Fonsorbes Vers l'Avenir"

- PAUSÉ Johanne
- SERRANI Christian

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de votants : 33
- Nombre de bulletins : 33
- Nombre de bulletins blancs : 0
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 33
- Quotient électoral : 4,125

.../...

Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le 01/04/2026
ID : 031-213101876-20260327-2026_018-DE

COMMUNE DE FONSORBES	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 27 mars 2026 - acte n° 2026-018 - page 3/4
Thème :	5.3 - DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS
Objet :	Élection des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Ont obtenu :

DÉSIGNATION des LISTES	NOMBRE de VOIX OBTENUES	NOMBRE de SIÈGES ATTRIBUÉS au QUOTIENT	RESTE	NOMBRE de SIÈGES ATTRIBUÉS au PLUS FORT RESTE
Liste "Fonsorbes Rassemblée, Fonsorbes en Mieux !"	26	6	1,25	0
Liste "Fonsorbes Citoyenneté"	5	1	0,875	0
Liste "Fonsorbes Vers l'Avenir"	2	0	2	1

De fait, les sièges attribués sont les suivants :

- Liste "Fonsorbes Rassemblée, Fonsorbes en Mieux !" : 6 sièges
- Liste "Fonsorbes Citoyenneté" : 1 siège
- Liste "Fonsorbes Vers l'Avenir" : 1 siège

Sont donc élus pour siéger au sein du Conseil d'Administration du CCAS :

- M. DARAM Pascal
- Mme BAUDRY Dominique
- M. DUPUY Aurélien
- Mme BACCOU Valérie
- Mme GORNET Audrey
- Mme ECHE Patricia
- Mme LACOSTE Christine
- Mme PAUSÉ Johanne

ARTICLE 2 : dit que la présente délibération sera télétransmise à la Préfecture de Haute-Garonne pour contrôle de légalité.

ARTICLE 3 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité durant deux mois.

ARTICLE 4 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une insertion dans le tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 27 mars 2026.

ARTICLE 5 : dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa télétransmission au représentant de l'État dans le Département et de sa publication sur le site Internet de la collectivité.

.../...

Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le 01/04/2026
ID : 031-213101876-20260327-2026_018-DE

COMMUNE DE FONSORBES	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 27 mars 2026 – acte n° 2026-018 – page 4/4
Thème :	5.3 - DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS
Objet :	Élection des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

ARTICLE 6 : dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télérecours Citoyens www.telerecours.fr.

M. le Maire et ses Adjoints sont autorisés à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

M. le Maire
LAFOUX Mathieu

Le Secrétaire de Séance
QUEMARD DUFFORT Thomas

MAIRIE DE FONSORBES (Haute-Garonne)

Tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 27 mars 2026 publié sur le site Internet de la collectivité le – 1 AVR. 2026